

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
22 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-huit janvier à 18h30
Le Conseil Municipal de Pont l'Evêque, également convoqué, s'est réuni dans la salle communale en séance publique ordinaire sous la présidence de Yves Deshayes, Maire

Date de la séance
28 janvier 2025

Etaient présents : Christian Asse, Sandrine Boire, Jérémie Roseau, Marinette Lebon, Véronique Gicquel-Auzannet, Laurent Weinreich Murielle Knoll, Eric Legoux, Myriam Leroy, Jean-Pierre Crozet, Thierry L'huillier, Christian Grelé, Anne-Claire Poignard, Précilla Carré, Béatrice Gautier, Emmanuel Bardeau, Edith Aubert, Pierre Carrel.

En exercice : 29
Présents : 19
Pouvoir : 5

Excusés : Sylvestre Gout, Catherine Letellier, Corentin Riou, Emmanuelle Isabelle, Delphine Besson,

Votants : 24

Absents : Michel Lepaisant, Jean-Michel Eude, Delphine Bachelot, Julie Morin, Eric Huet,

Pouvoirs :

Sylvestre Gout, a donné pouvoir à Laurent Weinreich
Catherine Letellier a donné pouvoir à Marinette Lebon
Corentin Riou a donné pouvoir à Edith Aubert
Emmanuelle Isabelle a donné pouvoir à Jérémie Roseau
Delphine Besson a donné pouvoir à Sandrine Boire

Précilla Carré est désignée secrétaire de séance.

DEL2025_01_04

INSTALLATION D'UNE BORNE DE RECHARGE – MISE À DISPOSITION DU SDEC D'UNE SURFACE DE TERRAIN EN DOMAINE PUBLIC

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2224-37,

Vu les statuts du SDEC ENERGIE, notamment son article 3.6 relatif à la compétence « IRVE » - infrastructures de recharge pour véhicules électriques,

Vu les conditions techniques, administratives et financières de l'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » validées par délibération du Comité Syndical en date du 30 mars 2023.

Considérant que L'État a fait du développement des véhicules décarbonés une priorité importante de sa politique de réduction des gaz à effet de serre,

Considérant que le SDEC ENERGIE a précédemment déployé un réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE), et ce à travers un maillage cohérent du territoire,

Considérant que le SDEC ENERGIE, a défini, conformément au décret n°2021-565 du 10 mai 2021, un Schéma directeur de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques du Calvados pour la période 2023-2027.

Considérant que ce schéma directeur, validé par délibération du comité syndical du SDEC Energie en date du 30 mars 2023 et par la préfecture par avis favorable notifié au syndicat le 12 juin dernier ; propose d'installer trois bornes de recharge sur le territoire de la commune de Pont-L'Evêque en 2025.

Considérant que la commune de Pont-L'Evêque, accepte de voir implanter une borne de recharge lente et normale pour véhicules électriques sur son territoire, sur le site suivant :

PONT-L'EVEQUE, Rue de la vicomté ; voirie communale

PONT-L'EVEQUE, Parking du Lac ; domaine privé intercommunal ouvert à la circulation publique

PONT-L'EVEQUE, Rue des Artificiers ; siège de l'EPCI TERRE D'AUGE

PONT-L'EVEQUE, Aire de covoiturage – quartier de Coudray-Rabut ; domaine privé départemental ouvert à la circulation publique

Considérant que l'installation d'une borne par le SDEC ENERGIE ne requiert pas de participation financière à l'investissement de la commune (en application des conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence IRVE).

Considérant que le gestionnaire de voirie du Département est favorable à l'implantation proposée

Considérant que la communauté de communes TERRE D'AUGE est favorable à l'implantation proposée sur les deux sites.

Considérant que les frais de fonctionnement de la borne sont pris en charge par le SDEC Energie, qui perçoit également les recettes associées.

Considérant que la borne située rue de la Vicomté sera installée sur le domaine public communal, la commune s'engage à mettre à disposition du SDEC ENERGIE, à titre gratuit, une surface du domaine public d'environ 40m².

Au vu des éléments précédents,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **DECIDE DE METTRE** à disposition du SDEC ENERGIE, à titre gratuit, une surface du domaine public d'environ 40m² pour cette borne située rue de la Vicomté
- **APPROUVE** le projet et les conditions d'implantation des bornes situées sur Pont-L'Evêque :
 - Parking du Lac
 - Rue de la Vicomté
 - Rue des Artificiers
 - Aire de covoiturage – Coudray-Rabut

Fait et délibéré en séance, les même jour, mois et an.

La Secrétaire de séance,

Précilla CARRÉ

Le Maire

Yves DESHAYES

